

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 5 novembre 2018

Convocation du : 29 octobre 2018

**Objet : FINANCES****Pays Gapençais. Convention financière 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche-des-Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Monique BARTHELEMY, secrétaire.

**Etaient présents** : Jean-Marie Bernard, Jacques Francou, Sébastien Simion, Alain Froget, Thierry Fodera, Monique Barthélémy, Bernadette Lapeyre, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Roger Aquino, Guy Jullien, Michel Truc, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Jean-François Contoz, Thierry Gau, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Brioulle, Pierre Schiazza, René Moreau, Jean-Paul Artigues, Michel Gaudy, Joël Bourbousse, Nathalie Ferrere, Franck Gatounes, Jacqueline Marcellin, Bernadette Saudemont, Marc Ventre.

**Etaient absents** : Jean-Paul Bellet, Alain Laurens, Michel Mescle, Françoise Galmiche Michel Gaignaire.

**Pouvoirs** : Françoise Pinet absente a donné pouvoir à Sébastien Simion,  
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau,  
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Maurice Chautant.

Monsieur Jean-Marie Bernard, Président de la Communauté de communes, rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes Buëch Dévoluy est membre du Pays Gapençais depuis sa création. Celui-ci est organisé dans le cadre d'une association loi 1901.

Pour le compte de ses membres, le Pays Gapençais contractualise auprès de l'Europe, l'Etat et la Région, etc, des programmes de développement dans différents domaines ; ce qui permet d'obtenir des financements pour engager plusieurs catégories d'actons : études, opérations touristiques.

Pour 2018, la contribution de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy s'élève à 9 445.71 €. Elle est inscrite au budget prévisionnel 2018.

Après examen et discussion, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention avec le pays Gapençais et la participation d'un montant de 9 445.71 € et autorisent le Président à la signer.

Votants : 33 dont 3 pouvoirs	Pour : 33	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20181105-Db2018\_132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2018

Affichage : 14/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie BERNARD